



Refus d'adhésion à une association

Par **gbgbgb91**, le **23/05/2016** à **12:05**

Bonjour

Nous somme une association loi 1901.

Je souhaite savoir s'il est possible de refuser le renouvellement d'adhésion à un membre d'une association loi 1901, après modification des statuts, si ce membre ne répond plus aux critères d'acceptations.

En effet cette personne est adhérent à notre association depuis plusieurs années et vient de créer une association concurrente à la notre, et nous craignons un détournement de nos adhérents, car il a créé une association en tous points semblable à la nôtre.

Nous souhaitons donc ajouter une obligation de non concurrence et de "non appartenance" à une association ayant la même raison d'être que la nôtre à nos statuts.

Cordialement

Par **morobar**, le **23/05/2016** à **17:16**

Bjr,

Les statuts associatifs sont libres, avec la seule contrainte de l'ordre public.

Vous pouvez donc rajouter des clauses limitatives, mais attention à la précision des mots, car dans le doute, cela profite à l'autre partie que le stipulant.